

Le CATRED, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, à but non lucratif, défend les droits des accidentés du travail, invalides, handicapés et retraités en matière de Protection Sociale, de Séjour et de Nationalité.

Le CATRED a besoin de votre soutien Pour adhérer au CATRED

Le montant annuel de l'adhésion est de 40 euros
Adressez un chèque à l'ordre du **CATRED**
20 boulevard Voltaire 75011 Paris en indiquant :

Nom

Prénom

Adresse

E-mail

Nous vous enverrons votre carte et vous pourrez alors participer à la vie de l'association.

Pour faire un don au CATRED

Vous pouvez effectuer un don du montant de votre choix afin de soutenir nos actions. Vous pouvez les adresser, soit par chèque, soit par virement. Les virements peuvent être effectués sur le compte du CATRED : **CCP 7 009 58 S Paris**



UNA
Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles
108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris
Métro : Parmentier - Ligne 3

LES PERSONNES AGÉES au carrefour de leurs droits.

SESSION D'INFORMATION COLLECTIVE

**Samedi 16 décembre
2017 / 14 H > 18 H**

à l'**UNA**
108-110 rue Saint-Maur
75011 Paris

Pour nous contacter

CATRED

Collectif des Accidentés du Travail,
handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits
Tél : 01 40 21 38 11
Site : www.catred.org



La Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a fait de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées l'un des objectifs majeurs de notre système de santé et de l'organisation du secteur médico-social et social. Cet objectif majeur est au cœur des objectifs statutaires poursuivis et défendus de longue date par le CATRED. Il l'est d'autant plus que, au-delà de la seule problématique juridique du « droit à la retraite », notre organisme accompagne, tant en matière de Protection Sociale que de Séjour et Nationalité, les moments de transition successifs qui mènent chacun d'une période d'activité professionnelle souffrant parfois les écueils des risques professionnels ou de l'inactivité à une phase de liquidation des droits vieillesse, en passant par les dispositifs compensatoires liés au handicap ou à l'invalidité.

Force est de constater qu'en dépit de cadres législatifs certes régulièrement modifiés mais balisés, la gestion fastidieuse de la multiplicité des situations individuelles révèle de nombreux freins qui, faute d'être levés, font obstacle à un réel accès au droit des personnes âgées : écueils administratifs, écueils médicaux, écueils procéduriers, écueils juridiques. Ces écueils, considérés en soi ou interdépendants, constituent autant de défis à relever. Ils sont autant de rouages déterminants dans la prise en compte des fragilités sociales, dont seul un accompagnement individualisé circonstancié, approprié et proportionné est en mesure de concourir à un accompagnement adapté des moments de transition, à la préservation de la santé à tout âge et, plus généralement, à un accès effectif des personnes âgées à l'ensemble de leurs droits en matière de Protection Sociale et de Séjour.

Toutefois, face à l'isolement des personnes âgées accentué par la dématérialisation des outils et des procédures érigés entre les administrations et les citoyens, il nous est apparu opportun d'envisager une action de prévention dépassant la seule prise en charge individualisée et éparpillée. D'où l'élaboration de cette session d'information collective à l'attention des personnes âgées. Dès lors, sans prétendre à l'exhaustivité, cette session d'information collective s'emploiera, par la pluralité des compétences qu'il mobilise (juristes, médecin généraliste, médecin expert de victimes), à interroger les pratiques administratives, médico-sociales et juridiques en vigueur à seule fin de transmettre des outils, des recommandations et des savoir-faire dont chaque personne âgée concernée sera en mesure de se saisir afin de sauvegarder et/ou de consolider son autonomie.

LES PERSONNES AGÉES au carrefour de leurs droits.

PROGRAMME

ACCUEIL DES PARTICIPANTS | 14 h

INTRODUCTION | 14 h 30

Pierre **ROGEL**, Responsable du développement

CONSTATS ET ANALYSES | 14 h 45 > 16 h 15

**Droits sociaux des personnes âgées :
entre rupture et continuité.**

Stéphanie **SEGUES**, Juriste et Pierre **ROGEL**, Responsable du Développement

**Maladies professionnelles :
le travail demeure pathogène... même à la retraite.**

Dr Y. **FRILAY**, Syndicat de la Médecine Générale

Le devenir des séquelles d'accident du travail à la retraite.

Dr François **ROBIN**, Médecin expert de victimes

**Loi du 07 mars 2016 sur le séjour des étrangers :
quels assouplissements en faveur des personnes
agées ?**

Malika **KACHOUT**, Juriste

**SESSION
D'INFORMATION
COLLECTIVE**

**Samedi 16 décembre
2017 / 14 H > 18 H**

PAUSE | 16 h 15 > 16 h 45

QUESTIONS OUVERTES | 16 h 45 > 17 h 30

CONCLUSION | 17 h 30 > 17 h 45

**INSCRIPTION À LA SESSION
D'INFORMATION COLLECTIVE**

(80 PERSONNES MAXIMUM) SUR

asso.catred@wanadoo.fr

ou par téléphone

(lundi, jeudi et samedi, entre 9h00 et 12h30)